



Email anonymes dois-je déposer plainte ?

Par **esther123**, le **04/05/2015** à **12:23**

Bonjour j'ai reçu plusieurs emails anonymes m'alertant sur des propos que tenaient des personnes que je connaissais à mon encontre avec copie de sms en pièce jointe. Pas de menaces mais cela me perturbe beaucoup. On m'a conseillé plainte contre X et donné une copie des écrans que je recevais. pensez vous qu'il y a une chance que la plainte aboutisse ou pas ? Si vous me dites que cela a peu de chances d'aboutir je préfère ne pas perdre mon temps...Merci

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **15:13**

Bonsoir,

Porter plainte contre qui ?

Le corbeau qui vous alerte sur le comportement de faux amis, ou contre les personnes en question qui tiennent des propos peu aimables ?

Et encore faut-il qu'il y ait une qualification pénale à identifier.

Par **esther123**, le **04/05/2015** à **15:49**

Non en fait le corbeau m'alerte sur le comportement d'amis que je connais en disant qu'ils disent du mal de moi et en joignant des copies d'écran de SMS où ils me critiquent. Mai ce ne sont pas des insultes juste des message du genre que je suis une pauvre fille etc

Ce qui me perturbe ce ne sont pas les SMS mais qui pourrait m'envoyer ces mails. C'est une fausse adresse hotmail avec pseudo évidemment...

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **16:08**

Le seul souci est la qualification pénale à déterminer à l'endroit du corbeau, qui intercepte (ou non d'ailleurs) des correspondances privées, mais comme vous n'êtes ni destinataire ni expéditeur de ces correspondances vous ne pouvez alléguer cette interception.

Si vous voulez déclencher une "tarabistouille" vous réexpédiez ces messages à ces amis. Mais bon, chacun sait que dans un bureau, c'est toujours la secrétaire absente qui fait les frais de la conversation quotidienne.

Par **Lag0**, le **04/05/2015** à **17:07**

Bonjour,

Le problème, en effet, c'est que l'on ne peut même pas qualifier ces mails de "malveillants", ce qui aurait permis de porter plainte pour harcèlement. Car ces mails ne sont pas envoyés pour vous nuire, mais pour vous avertir de ce qui se dit sur vous. Ce sont donc plutôt des mails "bienveillants".

Par **jibi7**, le **04/05/2015** à **17:33**

Hello

il me semble qu'en dehors de la qualité de ces mails, selon qu'ils concernent votre vie privée sur votre lieu de travail par ex ou utilisent des sujets et qualificatifs désobligeants pour vous ou votre famille etc..

ils peuvent être retenus comme atteinte à la vie privée, à la dignité..

tant que vous ne savez pas à quoi visent ces provocs sinon vous déstabiliser etc..vous pouvez toujours déposer une main courante avec des copies écrans etc..ou plus simplement faire faire des attestations ncpcc par les personnes qui ont vu, un délégué syndical etc..afin de pouvoir les produire ou les utiliser en cas de besoin et en respectant les prescriptions...

Une autre solution déjà vue plus culottée mais parfois plus efficace pour vous permettre d'évacuer (notamment en face de pervers narcissique, manipulateur de l'ombre etc)et de couper l'herbe sous les pieds..

copier imprimer afficher (agrémenté ou non de dessins de corbeaux , de fromage etc..) et afficher sur la machine à café , la photocopieuse ou autre lieu d'accès ouvert à l'ensemble des intéressés potentiels..

les gens qui se servent de l'anonymat pour affaiblir les autres résistent moins à la publicité!

Par **esther123**, le **04/05/2015** à **17:40**

Merci pour vos réponses. En fait les copies d'écran seraient manifestement des "montages" pour semer la zizanie entre mes amis et moi et il y en a beaucoup donc on pourrait bien parler

de harcèlement. Dans ce cas pensez vous que ma plainte pourrait aboutir ou aucune chance ? J'imagine que la police est tellement submergée avec des problèmes que je me demande si cela servira à quelque chose...

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **17:46**

Il n'y a aucune qualification pénale vous permettant de déposer une plainte. Comme le précise @Lag0, on vous avise de propos peu amènes prononcés dans votre dos. Il est vraisemblable que le corbeau figure dans un de ces faux-amis en question, puisqu'informé de ces échanges.

Alors soit vous classez, soit vous informez tout le monde avoir reçu ces copies en demandant à chacun ce qu'il en pense.

Par **jibi7**, le **04/05/2015** à **17:48**

Comme vous dites..submergée et prompte a faire du classement vertical..!

donc copier écrans , mails et faites copier par vos amis et commencez par faire savoir autour de vous que vous allez saisir la justice etc...cela fera peut etre sortir le loup du bois!

...

à tout hasard selon les sujets abordés ..

" CODE PENAL (Partie Législative)

CHAPITRE VI

Des atteintes à la personnalité

Section 1 : De l'atteinte à la vie privée

Article 226-1"....